



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 734/2021
Date de la séance du CE : 16 juin 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.54035
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2020 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 6 décembre 2017 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2018 à 2021 (ACE 1338/2017), ainsi que dans le mandat de prestations confié le 14 juin 2017 par la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern pour les années 2018 à 2021 dans les domaines de la formation continue et des services.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni de bonnes prestations en 2020. Le rapport de gestion de l'année sous revue montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année académique 2020-2021, 3083¹ étudiants et étudiantes (date de référence : 15 octobre 2020) étaient immatriculés à la PHBern dans les filières de formation initiale (filières des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé) (année précédente : 2848 étudiants et étudiantes). La croissance par rapport à 2019 est donc de 8,3 pour cent. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes a fortement augmenté à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, à l'Institut de pédagogie curative (ce qui est très réjouissant au vu des besoins en enseignants et enseignantes spécialisés) et à l'Institut du degré secondaire I. Seul l'institut du degré secondaire II a connu un recul. Proportionnellement, la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes est en particulier due aux centres de didactique des disciplines.
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 22 800² étudiants et étudiantes étaient immatriculés dans les hautes écoles pédagogiques de Suisse au semestre d'automne 2020. D'après les données utilisées par l'OFS³, la croissance par rapport à 2019 s'élève à 5,7 pour cent pour l'ensemble du pays et à 7,4 pour cent pour la PHBern. A l'instar de l'année précédente, la PHBern est la troisième plus grande haute école pédagogique du pays.

¹ Etudiants et étudiantes des filières ordinaires, y compris étudiants et étudiantes des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle, ainsi qu'étudiants et étudiantes des centres de didactique des disciplines.

² Etat : 26 mars 2021

³ L'OFS ne tient pas compte des formations suivantes : formations cantonales qui ne sont pas reconnues par la CDIP, formations complémentaires, filières d'études proposées en coopération (centres de didactique des disciplines, filières bilingues).

- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (1016 au 15 octobre 2020, exception faite du centre de didactique des disciplines « Sport », du centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » et de la filière bilingue de l'Institut des degrés préscolaire et primaire [immatriculation à l'école partenaire]) est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes bernoises qui fréquentent ces mêmes filières dans des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (388 au 15 octobre 2020).
- Pour le canton de Berne, il n'a jamais été aussi important que la PHBern aide les écoles à pourvoir les postes vacants en proposant des modèles d'études variés et individuels. Les autres efforts que la PHBern consent pour remédier à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes ou pour en minimiser les conséquences sont aussi très précieux pour le système bernois de formation.
- La PHBern a relevé de manière exemplaire les défis liés à la pandémie de coronavirus. Grâce au télétravail et à l'enseignement à distance, elle a réussi à fournir toutes ses prestations pendant la période de fermeture des établissements scolaires et universitaires. Une évaluation qu'elle a menée auprès de ses étudiants et étudiantes, de ses enseignants et enseignantes et de ses autres collaborateurs et collaboratrices a montré que les personnes interrogées avaient des avis contrastés sur la manière dont la PHBern avait géré la situation, mais qu'elles étaient dans l'ensemble satisfaites ou très satisfaites. Il convient également de souligner que, depuis le début de la pandémie, les étudiants et étudiantes de la PHBern ont assumé un grand nombre de remplacements pour décharger les directions d'école et le corps enseignant du canton de Berne.
- La PHBern a indiqué que, en raison de la pandémie, l'introduction des nouveaux plans d'études pour les filières formant à l'enseignement au degré primaire, au degré secondaire I et au degré secondaire II prenait du retard (report du semestre d'automne 2022 au semestre d'automne 2023). Lors de l'élaboration de ces plans d'études, une attention particulière est portée aux thèmes suivants : individualisation et flexibilisation, et hétérogénéité et inclusion. Ces évolutions correspondent aux priorités que le Conseil-exécutif a définies pour la PHBern dans le mandat de prestations pour les années 2018 à 2021.
- Au vu des besoins dans le secteur professionnel de l'enseignement, la filière de bachelor « Degré primaire + », qui est proposée par la PHBern depuis l'année académique 2020-2021 sous la forme d'un projet pilote, est une chose positive. Cette formation permet d'acquérir des connaissances et compétences approfondies dans le domaine de l'enseignement spécialisé en marge de la filière initiale formant à l'enseignement au degré primaire (à l'instar du master S1+, qui existe déjà depuis quelques années).
- L'ancrage de la filière bilingue, une offre commune à la HEP-BEJUNE et à la PHBern, est aussi très réjouissant. Cette formation est proposée depuis l'année académique 2018-2019 sur mandat du Conseil-exécutif afin de promouvoir le bilinguisme et enregistre une hausse constante du nombre d'étudiants et d'étudiantes germanophones depuis l'année académique 2020-2021.
- Il convient par ailleurs de souligner les efforts consentis par la PHBern pour créer un réseau consacré à la transition numérique. Ce dernier s'attaque aux défis liés à la transition numérique au sein de la PHBern et dans le quotidien professionnel des enseignants et enseignantes. Le Conseil-exécutif avait déjà fait de ce sujet un objectif du mandat de prestations en cours et l'inclura aussi dans le prochain mandat de prestations.
- Sur mandat de la Direction de l'instruction publique et de la culture, la PHBern a facilité l'accès à ses filières d'études pour les personnes titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée orientation Santé ou Travail social. A partir de juin 2021, ces personnes ne devront passer qu'une version réduite de l'examen complémentaire d'admission (selon l'orientation de leur maturité).

La PHBern répond ainsi à une demande formulée depuis plusieurs années par le Grand Conseil, suite à l'abrogation des facilités d'accès générales (admission sans examen aux hautes écoles pédagogiques) en raison de prescriptions fédérales. Il s'agit d'une mesure essentielle pour lutter contre la pénurie d'enseignants et d'enseignantes.

- Dans les domaines de la formation continue et des services, la PHBern a une nouvelle fois mis l'accent sur sa large palette d'offres en lien avec l'introduction du Lehrplan 21.
Il convient également de mentionner les diverses offres de conseil de la PHBern, qui contribuent notamment à faire en sorte que les enseignants et enseignantes restent dans le métier.
De manière générale, le canton de Berne constate avec satisfaction que la vaste offre de formations continues et de services de la PHBern est toujours sollicitée et très appréciée.
- Durant l'exercice 2019, les coûts annuels par équivalent plein temps d'un étudiant ou d'une étudiante suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) se situaient de nouveau en deçà de la moyenne nationale.
Si l'on considère les coûts des différentes filières d'études séparément, les coûts liés à la filière formant à l'enseignement spécialisé et à la filière formant à l'enseignement au degré secondaire II, qui relèvent de petits instituts, étaient supérieurs à la moyenne nationale de l'ensemble des filières de formation initiale, à l'instar des années précédentes. Les effectifs estudiantins dans ces filières ont de fortes répercussions sur les coûts moyens.
En ce qui concerne la filière formant à l'enseignement spécialisé, les coûts étaient supérieurs d'environ 21,5 pour cent à la valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale, ce qui représente toutefois une baisse d'environ 3 points par rapport à 2018. Le montant élevé de ces coûts est notamment dû à la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes à l'Institut de pédagogie curative, une tendance qui se poursuit fort heureusement.
En ce qui concerne la filière formant à l'enseignement au degré secondaire II, les coûts étaient supérieurs d'environ 14,7 pour cent à la moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale (+ 6,6 points environ par rapport à 2019). Ce résultat est dû au recul constant des effectifs estudiantins dans cette filière (ce qui est souhaitable au vu de la saturation du marché du travail).
- Les comptes de la PHBern bouclent sur un déficit de 355 000 francs (2019 : bénéfice de 152 000 francs). Ce chiffre est inférieur de 507 000 francs à celui de l'exercice précédent, mais est bien meilleur que les chiffres prévus par la planification financière et par les estimations. Les recettes supplémentaires liées aux contributions perçues au titre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), l'augmentation des salaires (y c. prestations sociales) et les économies réalisées pour les autres charges d'exploitation constituent les principaux changements dans le compte de résultats par rapport à l'année précédente. Dans le cadre du programme d'allègement 2018, l'augmentation annuelle de la contribution cantonale de 1 pour cent a été suspendue pour 2020, mais les frais de personnel et de matériel ont baissé en raison de la pandémie de coronavirus, comme plusieurs offres n'ont pas pu être proposées.
- La contribution cantonale annuelle a représenté 67,8 pour cent des revenus totaux de la PHBern en 2020 (68,3 % l'année précédente). Les autres revenus de l'école proviennent en particulier des contributions perçues au titre de l'AHES et, par exemple, d'autres contributions (notamment contributions versées pour des formations continues financées par objet qui ont été organisées sur mandat de la Direction de l'instruction publique et de la culture).
- Au 31 décembre 2020, la PHBern affiche un capital propre négatif (CHF – 9,233 mio). Le budget 2021 ainsi que la planification financière à moyen terme de la PHBern prévoient un déficit, bien que les coûts de formation liés aux filières de formation initiale soient inférieurs à la moyenne nationale. Le déficit prévu s'explique encore une fois par l'utilisation de ressources pour financer des projets de développement et d'investissement.

Le 4 novembre 2020, le Conseil-exécutif a décidé de ne plus viser un refinancement du capital propre de la PHBern en une fois, mais de mettre l'accent sur la stabilisation de ce capital par un financement durable de l'école, en vue du nouveau mandat de prestations qui débutera en 2022. A l'avenir, la PHBern recevra donc une contribution cantonale qui lui permettra de stabiliser son capital propre négatif et, à moyen terme, de le faire passer en positif. Dans le cadre du processus de planification (budget 2021/PIMF 2022-2024), il a ainsi été prévu que la contribution versée par le canton à la PHBern augmenterait de 2 millions de francs à partir de 2022 ; les ressources correspondantes ont déjà été inscrites au budget 2021 et au plan intégré mission-financement 2022-2024. Lors de l'élaboration du nouveau mandat de prestations, la Direction de l'instruction publique et de la culture déterminera par ailleurs s'il est possible de réduire les prestations de la PHBern.

- A l'été 2021, la Direction de l'instruction publique et de la culture présentera au Conseil-exécutif, dans le cadre d'une affaire à discuter, les principaux éléments du nouveau mandat de prestations pour les années 2022 à 2025 ainsi que les nouvelles modalités de financement de la PHBern. Elle est en train d'élaborer un modèle de plausibilité qui se fonde, pour les filières de formation initiale, sur les principes fixés dans l'AHES en ce qui concerne l'adaptation des tarifs et du système (p. ex. utilisation de coûts de référence) et qui se réfère aussi, pour les formations continues et les services, à des valeurs comparatives suisses récoltées par l'OFS.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2018-2021 (pour l'année académique 2019-2020) lors de l'entretien de controlling annuel du 8 décembre 2020 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique et de la culture. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 28 avril 2021.

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a, 50 et 50b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 48, alinéa 3 de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,

il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2020 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2020 de la PHBern